

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Band: 16 (1954)
Heft: 11

Rubrik: Communiqués de l'association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqués de l'association suisse

Transfert du Secrétariat central

Le Secrétariat central, qui, comme on le sait, se trouvait à la Pestalozzistrasse (Brougg) depuis la fin d'août 1948, a été transféré au début d'octobre dans l'immeuble de la Poste de Brougg, Hauptstrasse 12 (2e étage) par suite de manque de place. Les numéros du téléphone, du compte de chèques postaux et de la case postale demeurent inchangés, à savoir:
Tél. (056) 4 20 22 C. ch. p. VIII 32608 (Zurich) Case postale 145

Nous vous prions de bien vouloir en prendre note.

La Gérance de l'IMA (Brougg)

ne se trouve plus à la Pestalozzistrasse 1, mais à la Hauptstrasse 12 (bâtiment de la Poste, 2e étage). Les numéros du téléphone, du compte de chèques postaux et de la case postale restent inchangés et sont donc les suivants:

Tél. (056) 4 22 02 C. ch. p. VI 4768 (Aarau) Case postale 137

La 28e Assemblée générale des délégués

a eu lieu à Lucerne, le 30 septembre 1954, ainsi que nous l'avions annoncé dans le numéro de septembre du «Tracteur». M. E. S c h w a a r, président central, souhaita la bienvenue à plus de 100 délégués, invités et représentants de la presse. Il salua particulièrement la présence de MM. W. Michel, de la Division de l'agriculture du DEP, W. Ryser, de l'Union suisse des paysans, J. Vollenweider, président de l'IMA, les représentants du «Landwirt», du «Luzerner Tagblatt» et du «Vaterland», MM. Rohrer et Sax, de la Compagnie d'assurance MVA, avec laquelle nous avons signé un contrat de faveur, H. Leibundgut, membre d'honneur, H. et K. Schill, imprimeurs et E. A. Hofmann, qui est chargé de la régie des annonces du «Tracteur».

Au tractandum «Communications», l'assemblée apprit que l'effectif des membres s'est accru de façon réjouissante depuis novembre 1953, soit de 1630 unités, et qu'il se montait à 12,202 au 30 juin 1954. Les essais de marche à l'alcool avec les alcools d'Ems, dont nous avons déjà parlé dans le «Tracteur», se poursuivront jusqu'à fin novembre 1954. Les prix de l'essence ayant baissé plusieurs fois dans l'espace d'une année, mais les prix du white spirit et du pétrole étant restés inchangés depuis le 15 mai 1952, les organes directeurs de l'association s'informèrent auprès de l'instance compétente de la raison de cette stabilité des prix pour les carburant utilisés principalement dans l'agriculture. Il leur fut déclaré qu'une âpre lutte pour les prix avait lieu depuis quelque temps sur le marché de l'essence, tandis que ce n'était pas le cas pour le white-spirit et le pétrole. De plus, en ce qui concerne le white spirit, il s'agissait d'un carburant qui fait défaut (avons à réaction). L'assemblée chargea les organes directeurs de l'association de suivre le développement de l'affaire avec vigilance.

Lorsque l'on passa à la partie administrative proprement dite, le premier objet traité fut le procès-verbal de la 27e assemblée générale des délégués du 15 décembre 1953, lequel fut approuvé. Le rapport d'activité pour la période s'étendant du 1er juillet 1953 au 30 juin 1954, de même que les comptes pour le même espace de temps, furent également approuvés. Le programme de travail pour la période allant d'octobre 1954 à novembre 1955 prévoit notamment les points suivants:



Paysans !

Rendez-vous compte que jamais, au cours de l'année, vous ne gagnez autant à l'heure que lorsque vous donnez les soins nécessaires à votre tracteur et à vos machines ! Mais il faut savoir comment s'y prendre ; aussi **annoncez-vous pour les cours techniques de votre section**. Participez également au concours du trentenaire et assistez aux réunions d'instruction préparatoire qui le précéderont.

Développement des connaissances professionnelles:

- 1) Organisation d'un cours d'instruction sur l'entretien annuel des tracteurs (en décembre 1954);
- 2) Organisation d'un cours d'instruction sur l'entretien journalier, hebdomadaire, mensuel et trimestriel des tracteurs (répétition du cours de décembre 1952);
- 3) Etablissement de directives pour l'équipement d'un petit atelier d'entretien et de réparations pour tracteurs;
- 4) Enseignement de connaissances générales concernant le fonctionnement et l'entretien des tracteurs, des moteurs et des instruments de travail, dans le numéro de décembre 1954 du «Tracteur»;
- 5) Continuation de l'éducation à la circulation routière et à la prévention des accidents au moyen d'articles dans le «Tracteur»;
- 6) Communication, dans le «Tracteur», des expériences les plus récentes en matière de rationalisation du travail;
- 7) Communication des innovations dans le domaine du machinisme agricole par des articles dans le «Tracteur».

Sauvegarde des intérêts des propriétaires de tracteurs:

- 8) dans la nouvelle législation sur la circulation routière (loi et règlement d'exécution);
- 9) dans les discussions, éventuellement reprises, au sujet de l'octroi d'une réduction des droits de douane, sur l'essence;

- 10) dans la question de l'assurance - responsabilité civile des propriétaires de tracteurs (expiration de la période transitoire/législation sur la circulation routière);
- 11) dans le cas d'une éventuelle utilisation d'alcools comme carburants pour les tracteurs agricoles (réglementation de la livraison, établissement des prix);
- 12) par le maintien du domaine actuel d'utilisation du tracteur agricole (régimes fiscaux cantonaux, réglementation du tarif local);
- 13) en vue de la prochaine ordonnance sur la prévention des accidents dans l'agriculture (pour autant que des dispositions déraisonnables y soient prévues);
- 14) en formant des mécaniciens agricoles afin d'amener une diminution des frais d'utilisation des tracteurs, l'exécution des réparations pouvant être confiée à des professionnels;
- 15) en se chargeant de soumettre à nos frais à l'EMPA (Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, Zurich) des échantillons de carburants ou d'huiles aux fins d'analyse;
- 16) au cours des tractations sur le plan international concernant la normalisation du tracteur et de ses instruments accessoires.

Renseignements:

- 17) renseignements gratuits lors de l'achat de machines (et des questions de garantie y relatives) ou dans des cas litigieux;
- 18) rédaction gratuite de recours de tous genres.

Le comité directeur et la commission technique ont en outre élaboré les directives suivantes relativement à l'activité des sections:

A) Cours sur les moteurs

- 1) Cours d'un jour sur les moteurs et le dépannage, pour les propriétaires de motomachines et machines à moteur.
- 2) Cours d'un à deux jours sur les moteurs et le dépannage, pour les propriétaires de tracteurs:
 - a) moteurs à carburateur.
 - b) moteurs Diesel.

B) Cours sur l'entretien des tracteurs.

- 3) Cours de deux jours sur les soins journaliers, hebdomadaires et mensuels à donner aux tracteurs (si possible par marque):
 - a) tracteurs à moteur à carburateur.
 - b) tracteurs à moteur Diesel.
- 4) Cours de quatre à cinq jours sur l'entretien annuel des tracteurs (par marque):
 - a) tracteurs à moteur à carburateur.
 - b) tracteurs à moteur Diesel.
- 5) Cours d'une demi-journée sur l'entretien des chambres à air et les pneus.
- 6) Cours d'une demi-journée sur les soins à donner aux batteries.

C) Education à la circulation routière

- 7) Cours d'un jour ou d'une demi-journée sur l'éducation à la circulation routière.
- 8) Organisation d'examens non officiels de conducteurs de tracteurs avec délivrance d'un certificat.
- 9) Organisation d'examens de capacité pour conducteurs de tracteurs.

D) Démonstrations

- 10) Démonstrations sur le labourage au tracteur.
- 11) Démonstrations sur l'emploi de moissonneuses-lieuses.
- 12) Démonstrations de machines et instruments portés.
- 13) Démonstration du tracteur à usages multiples.

E) Conférences

- 14) Conférences avec projections sur les accidents de tracteurs dans les champs et sur la voie publique.



M. Max Kästli, de Münchenbuchsee / BE

Membre d'honneur

Président de la section bernoise
de 1929 à 1954



M. Rudolf Eichenberger, de Salez / SG

Membre d'honneur

Président de la section saint-galloise
de 1939 à 1954

Après que l'assemblée des délégués de l'année passée eut approuvé la conclusion d'un contrat d'un an, à titre d'essai, avec M. E. A. Hofmann, de Steinmaur (ZH), concernant la régie des annonces, l'assemblée des délégués de cette année se déclara d'accord pour la conclusion d'un contrat de 5 ans avec M. Hofmann. Passant à un point suivant de l'ordre du jour, l'assemblée engagea les sections à nommer un nombre suffisant d'hommes de liaison. On entend constituer dans toute la Suisse un réseau aussi dense que possible afin de pouvoir recourir à volonté à de tels hommes pour des renseignements ou des explications à fournir à des membres. Le concours annoncé dans le numéro de janvier du «Tracteur» sera organisé à l'occasion du trentenaire de l'association. Il en est parlé plus en détail à une autre page de ce numéro. L'assemblée apprit avec étonnement qu'une nouvelle tentative effectuée auprès de M. le conseiller fédéral Dr Streuli en vue d'obtenir une réduction des droits de douane sur l'essence à usage agricole s'est heurtée à un refus. Il est compréhensible que l'agriculteur ne puisse admettre de payer un impôt supplémentaire, en travaillant sa terre, en faveur de la construction et de l'entretien des routes. En s'obstinant à garder une attitude aussi peu compréhensive, l'Administration fédérale ne se crée certes pas d'amis en vue de l'adoption de son programme financier 1958. Sur proposition du comité directeur et du comité central, l'assemblée des délégués se déclara d'accord de ne pas entreprendre présentement de nouvelles démarches et de charger plutôt l'Union suisse des paysans d'obtenir la détaxation en question en corrélation avec la révision actuellement en cours du tarif général des douanes. En ce qui concerne la révision de la loi sur les véhicules à moteur (LA), il ne fut pas possible d'apprendre beaucoup de faits nouveaux vu que le projet du Conseil fédéral relatif à la nouvelle loi sur la circulation routière n'a pas encore été publié. Les organes directeurs de l'association espèrent fermement que la position spéciale des tracteurs agricoles et de leurs conducteurs s'étendra également dans la nouvelle loi aux examens de conducteurs et à la responsabilité civile. Le comité directeur ainsi que le comité central rappellent à cet égard que le maintien de la position spéciale dans la future loi dépendra surtout du comportement des conducteurs de tracteurs sur la voie publique. L'assemblée générale adresse un pressant appel aux propriétaires de tracteurs afin qu'ils ne tolèrent surtout plus que des jeunes au-dessous de 15 ans con-

duisent un tracteur sur des routes à circulation intense. Il faut en outre que chaque propriétaire de tracteur ait soin de fixer un réflecteur rouge à l'arrière (à gauche) de tous les véhicules agricoles (remorques, chars, charrettes). Deux présidents de sections, qui se sont retirés après s'être dévoués respectivement pendant 15 et 20 ans pour l'association, furent nommés membres d'honneur. Ce sont MM. Max Kästli, de Münchenbuchsee/BE et Rodolphe Eichenberger, de Salez/SG. Tous deux ont bien mérité cette marque de reconnaissance, ainsi que le plat d'étain dédicacé qui leur fut remis, et nous les en félicitons cordialement.

Après la fin de cette assemblée, qui se déroula à la satisfaction générale, les invités et les délégués se retrouvèrent pour un dîner en commun avant de visiter l'Exposition nationale d'agriculture (SLA).

Nous tenons à remercier encore une fois la direction de l'imprimerie Schill, de Lucerne, pour les rafraîchissements offerts pendant l'assemblée et au dîner. rp.

Nous vous rappelons

l'appel que nous avons adressé à la page 22 du numéro d'octobre. Nous demandions aux vétérans de nous envoyer leurs souvenirs des débuts de l'Association des propriétaires de tracteurs et de nous dire également si, à leur avis, notre organisation reste fidèle aux buts qu'elle s'était assignés à l'origine. Des communications nous ont été promises à cet égard et nous nous en réjouissons. Nous espérons toutefois que notre appel éveillerait plus d'échos. Ce «silence» est apparemment dû au temps clément actuel, nos membres ayant à penser à des choses plus pressantes qu'à nous écrire. Nous espérons donc fermement recevoir encore quelques envois, et cela au plus tard **jusqu'au 14 décembre** afin qu'ils puissent être publiés dans le numéro de décembre.

Notre appel s'adressait également aux jeunes, membres de notre association. Nous les prions de nous déclarer en toute franchise ce qui leur plaît dans nos activités et ce qui leur plaît moins ou même pas du tout. Comme nous n'avons reçu aucune réponse de leur part, nous attribuerons la cause de ce mutisme également au temps favorable. Il serait en effet trop beau que les 12 000 membres de l'ASPT soient absolument satisfaits de notre activité. Du reste, nous ne nous attendons pas simplement à des critiques, mais aussi et surtout à des suggestions ayant pour objet l'adaptation de l'activité de l'ASPT aux conditions de notre époque (pour autant que cette adaptation n'ait pas été réalisée). Il faut donc laisser toute timidité ou hésitation de côté et nous écrire ce que vous pensez réellement. Envoyez-nous donc votre communication au plus tard jusqu'au 30 novembre, et de préférence avant.

Nous exprimons à tous nos remerciements anticipés pour votre collaboration appréciée et répétons que tous les articles seront rétribués. Le secrétariat central.

Entretien du tracteur

Nous avons déjà annoncé dans le dernier numéro que le numéro de décembre, à part l'article consacré au trentenaire de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, contiendrait de précieux renseignements concernant l'entretien du tracteur. Il y sera aussi traité de l'équipement d'un petit atelier de réparation ainsi que des outils qui doivent se trouver en permanence à bord du tracteur. D'autre part, nous désirerions que de bons praticiens nous disent comment ils comprennent l'entretien du tracteur afin que nous puissions en faire profiter nos lecteurs.

Plusieurs communications nous sont déjà parvenues et nous adressons nos remerciements à qui de droit. Les lecteurs du «Tracteur» apprécieraient certainement à leur valeur un plus grand nombre de suggestions. Nous vous prions donc de nous envoyer encore d'autres communications et nous prolongeons le délai jusqu'au 14 décembre 1954.

La rédaction.

Cours d'instruction sur l'entretien des tracteurs

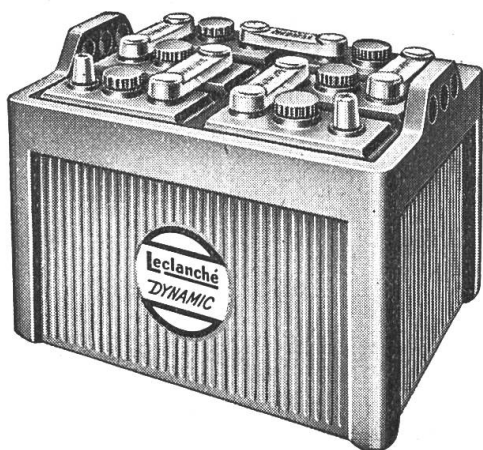
Ainsi qu'on peut le lire dans le compte-rendu de la 28^e assemblée des délégués, l'Association suisse de propriétaires de tracteurs recommande à ses sections d'organiser pendant l'hiver des cours techniques concernant l'entretien du tracteur. Comme la plupart des sections manquent de chefs de cours, le comité central a décidé de mettre sur pied un cours d'instruction y relatif. Le cours de 3 jours est à l'intention des participants n'ayant pas suivi le cours d'instruction du 9 au 12 décembre 1952, à Lenzbourg.

Nous demandons aux mécaniciens, ainsi qu'aux fils d'agriculteurs possédant une formation préparatoire et les aptitudes suffisantes, de bien vouloir s'annoncer comme moniteurs et de rendre les personnes que cela peut concerner attentives à ce cours d'instruction. Nous prions les intéressés de s'annoncer au président de la section compétente ou directement au secrétariat central. Signalons dès maintenant que le cours sera répété au printemps 1955 à l'intention de MM. les professeurs et contremaîtres des écoles d'agriculture. Ne doivent par conséquent s'annoncer pour le cours du début de décembre que les ingénieurs-agronomes et les contremaîtres qui sont à même — au point de vue du temps — de diriger des cours pour les sections dans le courant de l'hiver.

Le secrétariat central.

Pour la mise en marche de vos tracteurs, utilisez

la batterie **LECLANCHÉ «DYNAMIC»**



- grand pouvoir de démarrage, même à basse température,
- longue durée de service,
- très résistante aux surcharges

LECLANCHÉ S. A. YVERDON
DÉPARTEMENT ACCUMULATEURS